



# HAUT du THEM - CHÂTEAU LAMBERT

Mairie : 3, rue de la Vierge

70440 HAUT du THEM Tel. 03.84.20.40.84 Fax 03.84.63.86.80

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 26 janvier 2016

### Étaient présents :

Mr CLAUDEL Hubert, Maire, Mme, Mrs VALDENAIRE Sylviane, LAMBOLEY Claude, GENEY Jean-Michel, adjoints, Mme, Mrs ZWILLER Marie-Michèle, DAVAL Jean-Luc, GÁLMICHE Daniel, conseillers délégués aux adjoints, Mme PEREAUX Laurence, Mr TOTTOLI Denis, Conseillers municipaux.

### Absente ayant donné pouvoir :

Mme GALLET Aurore qui a donné pouvoir à Mr GENEY Jean-Michel

### Absente :

Mme LACHERY Charlotte.

Secrétaire de séance : Mr GENEY Jean-Michel

Mr le Maire fait part au conseil municipal qu'il n'y a pas eu de naissance ni de mariage depuis le dernier conseil mais qu'il y a eu les décès et les inhumations au cimetière de Haut du Them de :

- Cécile LASSUS, née à Haut du Them le 29 février 1932 et décédée le 18 décembre 2015 à Le Thillot (88),
- Olivier LASSUS, né à Haut du Them le 18 décembre 1935 et décédé le 13 janvier 2016 à Remiremont.

### Délibération 2-2016/01/001 : Emprunts pour le presbytère :

Le conseil municipal, après étude des propositions de différentes banques décide de réaliser un emprunt de 250 000 € et une ligne de trésorerie de 120 000 € auprès du Crédit Mutuel de Haute Moselle.

### Délibération 2-2016/01/002 : Proposition de vente d'une partie de la parcelle G711:

Le conseil municipal accepte de vendre une partie de la parcelle G711 au Chanois, autorise le Maire à réaliser le bornage.

### Délibération 2-2016/01/003 : Indemnités des élus :

Conformément à la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, en particulier les articles L2123-20 à L2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, stipulant qu'à compter du 1er janvier 2016, les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonction: au maximum, le conseil municipal décide de fixer les indemnités des élus telles que ci-dessous, dans le respect du plafond au II de l'article 2123 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Maire : 17 % de l'indice 1015

Adjoints : 4.95 % de l'indice 1015

Conseillers délégués : 1.65 % de l'indice 1015

### Questions diverses :

La souscription avec la Fondation du Patrimoine pour la restauration du retable et du maître autel est ouverte.

La réunion de bureau de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon est le 27 janvier 2016.

Vu pour être affiché le 02 février 2016 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Haut du Them-Château Lambert, le 01 février 2016

Le Maire. Hubert Claudel

